

# Communiqué faisant suite au déplacement du Président à Vézelay

## Communiqué faisant suite au déplacement du Président à Vézelay

|

Le Président de la République, accompagné de M. Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, de M. Michel MERCIER, Ministre de l'Espace Rural et l'Aménagement du Territoire, de M. Henri de RAINCOURT, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, a visité Vézelay et sa basilique, classés au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

A cette occasion, il a pris la mesure des enjeux de ce site exceptionnel, chargé d'histoire, qui a su rester un site vivant au plan spirituel, culturel et touristique.

150 ans après l'intervention décisive de Prosper Mérimée et d'Eugène Viollet-le-Duc, qui ont sauvé la Basilique de la Madeleine et le village de Vézelay, 30 ans après son classement par l'Unesco, Vézelay a besoin d'un nouveau souffle.

La commune de Vézelay porte l'essentiel des charges de gestion et d'entretien de ce site. L'État doit l'aider à affermir des partenariats publics et privés qui lui permettront d'engager une opération d'envergure permettant de redonner à ce lieu exceptionnel un lustre en rapport avec son passé prestigieux et sa réputation mondiale.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République a demandé au Préfet de l'Yonne, M. Pascal LELARGE, d'engager une démarche pour le renouveau de Vézelay.

La coordination de l'action des acteurs publics (Etat, communes, Conseil général et Conseil régional) et des acteurs privés (habitants, entrepreneurs et mécènes) portera sur la mise en valeur de la Basilique, des remparts, du village de Vézelay et du site classé du Vézélien (qui réunit 12 communes et 10 000 ha autour de la colline).

Il pourra s'appuyer sur une structure pilote, chargée de la définition d'un projet global et de l'évaluation et de la conduite des chantiers nécessaires.

Afin d'impulser cette dynamique collective autour de la consolidation et la revalorisation du site de Vézelay, le Préfet pourra notamment mobiliser 2 dispositifs :

- une charte de gestion UNESCO, nouvel instrument agréé entre l'Etat et l'UNESCO, qui permet d'aborder à court terme les problématiques de mise en valeur, de gestion et d'aménagement dans leur ensemble;
- une opération « grand site » à l'image de ce qui a été retenu récemment pour la vallée de la Vézère.